

ACQUISITION DE TERRAINS : AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE - ELARGISSEMENT ROUTE DE MESSEIN

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, donne lecture de deux promesses de vente signées par Monsieur NOTTIN Alphonse Auguste, demeurant rue de l'Eglise à LUDRES, concernant les terrains cadastrés :

- section A N° 880 lieudit "Au Jard" pour 440 m², moyennant la somme de 6 600 Frs,
- section Y N° 90 lieudit "Côte Saint-Maurice" pour 57 m², moyennant la somme de 570 Frs.

Monsieur REINSTADLER précise que l'achat de la parcelle N° 880 section A par la commune entre dans le cadre de l'agrandissement du cimetière.

L'achat de la parcelle N° 90 section Y quant à lui est commandé par l'emprise que nécessitera l'élargissement de la route de LUDRES à MESSEIN.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- de solliciter de Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle la déclaration d'utilité publique pour l'acquisition de ces terrains afin d'obtenir l'exonération des frais au profit du trésor.
- d'autoriser le Maire à acquérir les dits terrains pour le compte de la commune de Ludres :
 - . Section A N° 880 d'une contenance de 440 m²
 - . Section Y N° 90 d'une contenance de 57 m²,

moyennant la somme de 7 170 Frs.

- d'autoriser le Maire à signer l'acte notarié pour l'achat de ces terrains.
- le crédit nécessaire a été ouvert au budget supplémentaire 1980.